

ÉOLIEN | Signature des Statuts et du Pacte d'associés du projet éolien à Mesnil-Rousset / Notre Dame du Hamel

Le Mardi 3 mars 2020, le SIEGE 27 recevait les différents acteurs du projet éolien des communes de Mesnil-Rousset et Notre Dame du Hamel, dont le Directeur général d'ENGIE Green, M. Jean-Claude PERDIGUES, pour procéder à la signature des Statuts et du Pacte d'associés de la SAS de projet « Transition euroise Mesnil-Hamel ». L'occasion également d'organiser un point presse pour informer des avancées du projet.

L'éolien est une filière indispensable à la réalisation des objectifs régionaux et nationaux en matière de production d'énergie renouvelable et de transition énergétique.

Précurseur sur le sujet, la commune de Mesnil Rousset l'a déjà bien assimilé puisqu'elle accueille depuis 2015 un premier parc éolien développé, construit et exploité par ENGIE Green, filiale du groupe ENGIE.

À l'occasion d'un éventuel nouveau projet sur Mesnil-Rousset et Notre-Dame-du-Hamel, les deux communes se sont alors interrogées sur son utilité sociale et ont saisi le SIEGE 27 pour examiner les voies et les moyens de donner au projet envisagé par ENGIE Green une valeur plus participative. Accompagné de deux SEM spécialisées dans les énergies renouvelables, le SIEGE 27 a organisé plusieurs rencontres avec ENGIE Green de telle sorte que le projet s'inspire directement des dispositions de la loi TECV et apporte une réelle plus-value au territoire. Des échanges fructueux et nourris de l'expérience de toutes les parties en présence débouche la création d'une SAS de projet appelée « Transition Euroise Mesnil Hamel » dans laquelle :

1. Le SIEGE 27 est actionnaire principal à hauteur de 31% des parts sociales,

2. Les trois collectivités de proximité (communes et intercommunalité) ont chacune d'elles 3% des parts et sont représentées au Conseil d'administration de la Société.

3. A elles deux, les SEM (SIPENR et West Energies) détiennent 30 % des parts, et sont engagées à s'effacer auprès de fonds d'investissements citoyens si la demande est localement formulée.

4. Partenaire privé expert en développement de projets et reconnu localement comme exploitant, ENGIE Green conserve 30% des parts sociales de la société.

Ce projet démontre la faculté pour les initiatives publique et privée de coopérer intelligemment à la construction d'un projet éolien participatif, respectueux de l'espace vécu du citoyen et engagé dans la Transition Energétique.

On parle du projet dans la presse :

<https://www.paris-normandie.fr/bernay/mesnil-rousset-et-notre-dame-du-hamel-un-contrat-eolien-signé-avec-le-siege-LF16469013>

Publié le 11 mars 2020